

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS323

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 47

À l'alinéa 107, substituer aux mots :

« à des finalités de »

les mots :

« ayant pour finalité la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.